



La Taxe d'Apprentissage

Comment soutenir

la Maison pour les Langues en Lorraine sur **SOLTéA** ?

La taxe d'apprentissage, c'est quoi ?



- Un **impôt** payé par **toutes les entreprises**, destiné à financer l'apprentissage, les formations technologiques et professionnelles.
- **La Maison pour les langues en Lorraine - INSPÉ de Lorraine** est habilitée à la recevoir.
- C'est un levier essentiel pour développer **l'enseignement, la recherche et la formation** autour des langues et l'international en Lorraine.

Comment nous retrouver sur SOLTéA ?



- Connectez-vous sur **SOLTéA** www.soltea.education.gouv.fr
- Recherchez notre établissement :
 - Par code UAI : **0542497W**
 - Par nom : **Institut national supérieur du professorat et de l'Éducation (de Lorraine)**

Consulter notre fiche d'établissement



- Une fois trouvée, cliquez sur « **Voir la fiche** » pour accéder à nos informations.
- Sélectionnez **attribuer votre taxe à l'établissement** (*l'INSPÉ de Lorraine*).

La synthèse de la répartition de votre solde



- Enregistrez votre choix pour accéder à la **synthèse de vos attributions**.
- **Important** : Votre solde doit être réparti à **100 %** pour que le virement soit déclenché. Sinon, le reliquat sera attribué automatiquement par l'État.

Merci de ne pas oublier :

Envoyez-nous un **mail de confirmation de votre versement** (ceci ne se fait pas automatiquement !) à :
inspe-maisonlangues-contact@univ-lorraine.fr

Notre site web : maison-langues.univ-lorraine.fr

